

<p style="text-align: center;">REGLEMENT DU CIRCUIT JEUNES CODEP 67</p>
--

<p style="text-align: center;">REDACTEURS</p>
--

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Geoffroy BALAYN Responsable compétition zone sud• Virginie PIERROT Responsable compétition zone nord |
|---|

<p style="text-align: center;">DESTINATAIRES</p>

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Membres du bureau du CODEP 67• Les présidents des clubs du CODEP 67• Les responsables jeunes des clubs du CODEP 67 |
|--|

Table des matières

Objet	4
Domaine d'application	4
Références	4
Définitions	4
Description détaillée	4
Règlement particulier	5
Article 1 : Participation	5
Article 2 : Inscription	6
Droits d'inscription	6
Article 3 : Tableaux	6
Article 4 : Confection des poules	7
Niveau de jeu	7
Nombre de poules	7
Placement des participants dans les poules au regard du CPPH	7
Attribution des bonus pour les catégories Benjamin, Minime et Cadet	8
Article 5 : Classement en vue de la qualification pour la finale	8
Article 6 : Convocations	8
Article 7 : Absence	8
Article 8 : Carnet du circuit jeunes	9
Article 9 : Forfaits	9
Article 10 : Autorité	9
Article 11 : Tenue	9
Article 12 : Scorer	10
Article 13 : Récidive	10
Article 14 : Qualification pour les finales départementales	10
Finale de simple	10
Finale de double	10
Article 15 : Découpage des zones du CODEP 67	11
Article 16 : Volants	11
Article 17 : Prise en compte du classement CPPH	11
Annexes du règlement particulier	13
Annexe 1 : Calendrier, dates lieux, GEO et JA – Au 13/09/2024	13
Annexes 2 : Les accompagnateurs de terrains au circuit jeune	13
Article 1 : Objet	13
Article 2 : Domaine d'application	14
Article 3 : Définition	14

Article 4 : Description détaillée..... 14

Objet

Le présent règlement a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles doit se dérouler le circuit jeunes dans les différents comités départementaux de la ligue Grand Est de Badminton.

Il précise les modalités d'inscription, de participation et de qualification aux finales départementales.

Il est complété par des annexes dans lesquelles chaque comité rédige ses propres spécificités (tarifs d'inscription, volants, dates limites d'inscription...) mais également s'il le souhaite des amendements et des dérogations afin de l'adapter aux habitudes et/ou contraintes locales (nombre de journées, nombre de qualifiés pour les finales départementales, ...).

Domaine d'application

Les modalités du présent règlement sont exclusivement destinées à cette compétition.

Références

Guide du Badminton : Principes sportifs.
Guide du Badminton : Règlement Général des Compétitions.
Guide du Badminton : Tenues vestimentaires et publicités.
Guide du Badminton : Statut des joueurs.

Définitions

CJ : Circuit Jeunes.
CODEP : Comité Départemental.
CDJ : Commission Départementale Jeunes.
CLOT : Commission de Ligue des Officiels Techniques
CRJ : Commission Régionale Jeunes.
ICD : Le Championnat Interclubs Départemental.
ICR : Le Championnat Interclubs de la région Grand-Est.
ICN : Le Championnat Interclubs national.
InterCodep : Championnat Grand Est des Comités Départementaux JEUNES de Badminton.
LGEBaD : Ligue Grand Est de Badminton
CIJ : Circuit Interrégional Jeune.
CEJ : Circuit Elite Jeune.
RGC : Règlement Général des Compétitions

Description détaillée

Le circuit jeunes est une compétition officielle régie par le CODEP 67 qui, à l'issue de plusieurs étapes, attribue des titres départementaux aux vainqueurs des finales de simple

pour les catégories MiniBaD, de simple et de double dans les catégories poussins, benjamins, minimes et cadets.

La compétition se déroule en 2 phases :

- Une phase dite de classement sur sept étapes ;
- Une phase finale qui regroupe dans chaque catégorie les X meilleurs premiers joueurs du classement inscrits et les X meilleures paires du classement inscrites. Le nombre de joueurs et de paires qualifiés sera défini dans l'article 14 du règlement particulier.

La phase de classement se déroulera sur sept week-ends comme suit :

- Les samedis pour les catégories de jeu minibad et poussin ;
- Les dimanches pour les catégories de jeu benjamin, minime et cadet.

La phase de classement comprendra :

- Sept étapes de simple pour la catégorie minibad ;
- Quatre étapes de simple et trois étapes de double pour les catégories, poussin, benjamin, minime et cadet.

La gestion du circuit jeunes est réalisée par la commission circuit jeunes.

Règlement particulier

Article 1 : Participation

La compétition est ouverte aux joueurs jeunes licenciés auprès de la FFBaD dans le CODEP 67, dans les catégories d'âge Cadet, Minime, Benjamin, Poussin et MiniBad, qui ne sont pas sous le coup d'une suspension ou d'un arrêt pour raison médicale et qui sont classés D7 à P12, ainsi qu'aux non-compétiteurs.

La compétition peut être ouverte aux clubs des départementaux limitrophes, sous réserve d'accord entre le CODEP d'appartenance et le CODEP 67.

Sont exclus de la compétition :

- Tout joueur faisant parti d'un Pôle Espoir ;
- Tout joueur faisant parti d'un Pôle France ;
- Tout joueur évoluant dans une compétition de niveau « Elite » (Circuit Elite Jeunes, Championnat de France jeunes) ;
- À la date de prise en compte du CPPH de l'étape, ainsi que de la finale, tout joueur ayant un classement strictement supérieur à D7 dans la catégorie de jeu dans laquelle le joueur souhaite s'inscrire.

Article 2 : Inscription

Désormais, les inscriptions devront être faites à chaque journée. Elles se feront exclusivement via la plateforme dédiée <http://www.badnet.fr>. Les inscriptions devront se faire, soit individuellement, soit via le compte BadNet du club. La date limite d'inscription est fixée au dimanche précédant la journée.

Un joueur pourra être inscrit dans une catégorie d'âge supérieure à la sienne, mais jamais l'inverse. La catégorie d'inscription peut, en revanche, être différente en simple et en double.

Exemple : Un joueur poussin pourra s'inscrire en simple benjamin et en double poussin.

Des joueurs sans partenaire peuvent être inscrits en « recherche partenaire ». Une fois les inscriptions closes, un tirage au sort associera ces joueurs selon leurs catégories.

Droits d'inscription

Les droits d'inscription, par joueur, sont fixés à :

- 5 € d'adhésion au circuit jeunes
- 5 € par journée effectuée.

Une facture sera envoyée aux clubs, à l'issue de la saison. La participation à la finale est prise en charge par le CODEP 67.

Exemples :

- 1 joueur participant à une journée : le club sera facturé 5 € d'inscription au circuit jeunes + 5 € pour sa journée soit 10 € ;
- 1 joueur participant aux sept journées : le club sera facturé 5 € d'inscription au circuit jeunes + 7 x 5 €, soit 40 €.

Article 3 : Tableaux

La compétition comprend :

- 10 tableaux de simple (catégories minibad, poussin, benjamin, minime et cadet, homme et femme)
- 8 tableaux de double (catégories poussin, benjamin, minime et cadet, homme et femme)

Les catégories d'âge sont celles définies par la FFbAD (Guide du Badminton – Statuts des joueurs).

Les tableaux seront dédoublés Honneur et Espoir pour séparer les joueurs D des joueurs P.

La moyenne prise en compte pour la confection des tableaux sera, en conformité avec le Règlement Général des Compétitions de la FFbAD, celle 15 jours avant la journée de compétition. Il appartient aux joueurs de s'assurer de leur classement avant de s'inscrire. Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant des inscriptions mal saisies seront supportées par les joueurs en cause.

Il faut un minimum de 3 joueurs/paires par tableau pour que le tableau soit joué. Si l'un des tableaux n'est pas suffisamment représenté dans l'une des zones, il sera possible de le regrouper avec celui de l'autre zone.

Article 4 : Confection des poules

Chaque journée se déroulera majoritairement en poules de 3 joueurs/paires. Parfois de 4 selon le nombre de joueurs inscrits dans chaque catégorie (exceptionnellement 5 dans le cas d'une poule unique).

Pour les catégories benjamin, minime et cadet, les poules sont confectionnées à partir du CPPH des joueurs présents lors de la journée et selon la procédure ci-après.

Pour les catégories minibad et poussin les poules sont confectionnées suivant le rang national des joueurs.

Niveau de jeu

Il existe 3 niveaux de jeu :

- Niveau 1 contenant les poules A et B
- Niveau 2 comprenant les poules C, D, E et F
- Niveau 3 avec le reste des poules

Nombre de poules

Le nombre de poules est obtenu en faisant le quotient entier du nombre de joueurs par 3.

Placement des participants dans les poules au regard du CPPH

Niveau 1

Poule A	Poule B
1	2
3	4
5	6

Niveau 2

Poule C	Poule D	Poule E	Poule F
7	8	9	10
11	12	13	14
15	16	17	18

Niveau 3

Poule G	Poule H	Poule I	Poule J	Poule K	Poule L
19	20	21	22	23	24
*	*	*	*	*	*
*	*	*	*	*	*
				*	*

* Tirage au sort des positions restantes.

Attribution des points en vue de la qualification pour la finale

À l'issue d'une journée, les joueurs obtiennent des points en fonction de leur classement dans la poule et du niveau de jeu.

Poule de 3	Poule de 4	Poule de 5
Premier : 5 points	Premier : 5 points	Premier : 5 points
Deuxième : 3 points	Deuxième : 3 points	Deuxième : 3 points
Troisième : 2 points	Troisième : 2 points	Troisième : 2 points
	Quatrième : 1 point	Quatrième : 1 point
		Cinquième : 0 point

À l'issue de chaque étape, un bonus est attribué à chaque joueur des poules de niveau 1 et 2.

Attribution des bonus pour les catégories Benjamin, Minime et Cadet

Niveau 1 : 1 point supplémentaire
 Niveau 2 : 0,5 point supplémentaire
 Niveau 3 : Pas de point supplémentaire

Article 5 : Classement en vue de la qualification pour la finale

À l'issue de chaque journée, les joueurs seront classés suivant les points acquis en fonction de l'article 3. Un classement individuel de simple et un classement individuel de double sera établi à l'issue de chaque journée, selon le type d'étape jouée.

Les points acquis lors de la « Journée 2 » de la discipline jouée (simple ou double) seront additionnés à ceux acquis lors de la « Journée 1 » de la même discipline, et ainsi de suite.

En cas d'égalité ils seront départagés dans l'ordre :

1. Par le nombre de victoires,
2. Si l'égalité persiste, l'avantage ira au plus jeune

Article 6 : Convocations

Le CODEP diffusera les convocations lors de chaque journée sur le site du CODEP.
 L'heure de convocation devra être strictement respectée.

Dans le cas du double, le partenaire du joueur absent ne pourra pas non plus participer à l'étape, sauf si un joueur « libre » dans la même catégorie se trouve dans la salle et accepte de s'associer à lui.

Article 7 : Absence

Le joueur déclaré « absent » marquera 0 point pour cette étape et ce quelle que soit sa hiérarchie dans le classement général du CJ.

Son partenaire dans le cas du double (s'il n'a pas trouvé de remplaçant) marquera également 0 point, mais ne sera pas déclaré « forfait » s'il était bien présent et n'aura donc aucun justificatif à fournir.

Aucun joueur ne pourra recevoir de point pour une étape, s'il n'a pas participé à cette étape, et cela quel qu'en soit le motif.

Article 8 : Carnet du circuit jeunes

Chaque joueur recevra, lors de sa première participation à une étape, de la part du CODEP 67, un carnet de suivi et d'explications sur la compétition. Ce carnet servira de feuille de présence et devra impérativement être signé par le(s) juge(s)-arbitre(s) de chaque étape avant de quitter la salle à la fin de la compétition.

Article 9 : Forfaits

Chaque participant inscrit doit connaître les sanctions encourues en cas de forfait après la date du tirage au sort, fixée au lundi précédant chaque journée de compétition. Il devra prévenir l'organisateur de sa non-participation à l'adresse suivante cj67@badminton67.fr et adressera au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition, les pièces justificatives à la Ligue Grand Est de Badminton (4 rue Jean Mentelin 67200 STRASBOURG) ou valeriesabigno@lgebad.com, par tout moyen prouvant la date de réception.

Article 10 : Autorité

La compétition est régie par les règlements de la FFBaD en vigueur. Elle est placée à chaque étape et durant les finales, sous l'autorité d'un juge-arbitre approuvé par la Commission Départemental des Officiels Techniques.

Les matchs sont auto-arbitrés et scorés, mais peuvent être arbitrés par des officiels si le juge-arbitre le décide.

Qu'ils soient arbitrés ou non, toute intervention extérieure est interdite en dehors des arrêts de jeu autorisés, à 11 points et entre les sets (deux personnes maximums par joueurs). En particulier, les entraîneurs, spectateurs et parents ne doivent pas s'immiscer dans les matchs en cours, même en cas de différends entre les joueurs.

Le juge-arbitre de la compétition est en droit de disqualifier tout joueur qui ne respecte pas un ou plusieurs points des règlements. Ses décisions sont sans appel.

Article 11 : Tenue

Une tenue réglementaire est demandée, la règle étant dictée par le Guide du Badminton – Principes sportifs – Tenues et publicités. Conformément à cette circulaire, tout joueur portant une tenue ayant pour emblème une instance fédérale (Fédération, Ligue, CODEP ou Club) à laquelle ce joueur appartient, est autorisée.

Il appartient au juge-arbitre seul de décider si une tenue est correcte ou non.

Les clubs devront informer leurs joueurs de ce point du règlement. Le joueur ne se présentant pas en tenue sportive (ex : jeans, pantalon) ne pourra pas participer à la compétition et ne marquera pas de point sur l'étape en question.

En cas de récidive, outre le fait que le joueur ne pourra pas participer à l'étape concernée, le joueur pourra également être exclu définitivement du CJ.

Article 12 : Scorer

Les joueurs devront obligatoirement scorer au moins un match chaque journée, y compris lors des finales sauf lorsqu'ils sont dans une poule de 4.

Dans une poule de 3, chaque joueur ne participant qu'à 2 matchs sur 3, chaque joueur scamera le match qu'il ne joue pas. Le scoring est obligatoire. Un joueur pourra éventuellement se faire remplacer pour cette activité. Il lui incombera de trouver un remplaçant et de le signaler au juge-arbitre.

Dans les poules de 4, le juge-arbitre pourra demander à des joueurs au repos de scorer, faire appel à des arbitres officiels ou encore laisser les joueurs compter eux-mêmes les points.

Article 13 : Récidive

En cas de manquements répétés aux différents points de règlement précités (retard, forfait, tenue, refus et/ou oubli de scorer), un joueur pourra être exclu définitivement du CJ.

Article 14 : Qualification pour les finales départementales

Les joueurs seront informés par le CODEP du nombre de sélectionnés pour les finales de simple et de double selon l'annexe disponible sur le site du CODEP à la page suivante : www.badminton67.fr/circuit-jeunes/.

Le nombre de qualifiés par tableau, sera calculé en fonction du nombre d'inscrits par tableau.

La répartition des joueurs qualifiés entre les zones Nord et Sud, sera calculée au prorata du nombre d'inscrits dans chaque tableau de chaque zone. Cependant, le nombre minimum de joueurs sélectionnés dans un tableau pour une zone sera de 2.

Finale de simple

Dans chaque tableau, chacun pourra s'inscrire pour la finale. Participeront à la finale, les X joueurs inscrits ayant accumulés le plus de points durant les quatre étapes de simple. En cas d'égalité entre plusieurs joueurs, c'est la date d'inscription qui servira de critère de départage.

Le classement de la saison de simple sera publié à l'issue de la dernière journée de simple.

Finale de double

Le nombre de qualifiés se fera en utilisant le même principe que pour le simple.

La répartition des joueurs qualifiés entre les zones Nord et Sud, sera calculée au prorata du nombre d'inscrits dans chaque tableau de chaque zone. Cependant, le nombre minimum de joueurs sélectionnés dans un tableau pour une zone sera de 2.

Dans chaque tableau, chacun pourra s'inscrire pour la finale. Participeront à la finale, les X paires inscrites ayant accumulés le plus de points, à titre individuel, durant les trois étapes de double. Ne seront prises en compte que des paires complètes et d'une même zone. En cas d'égalité entre plusieurs paires, c'est la date d'inscription qui servira de critère de départage.

Le classement de la saison de double sera publié à l'issue de la dernière journée de double.

Le classement départemental (simple ou double) à l'issue de la finale sera établi comme suit :

- 1^{er} : Champion du circuit jeunes 67 (médaille d'or)
- 2^{ème} : Vice-champion du circuit jeunes 67 (médaille d'argent)
- 3^{ème} : Troisième du circuit jeunes 67 (Médaille de bronze)

Article 15 : Découpage des zones du CODEP 67

Un club sera toujours considéré en entier dans sa zone et ne pourra donc pas avoir un joueur X dans une zone et un joueur Y dans l'autre, sauf si l'un des tableaux n'existe que dans l'une des zones, en raison du faible nombre d'inscrits dans celui-ci.

Un joueur qui est classé D à quinze jours d'une étape devra évoluer en catégorie « Honneur » et un joueur NC ou P participera en catégorie « espoir ».

Néanmoins tous les joueurs de niveau R ne seront pas acceptés sur ce niveau de compétition.

Article 16 : Volants

Tous les volants seront fournis par le CODEP67. La phase finale (départementale) se jouera uniquement avec des volants en plumes, fournis par le CODEP 67.

Pour les autres étapes, la gestion « volants » sera la suivante :

Les poules A et B de l'ensemble des catégories utiliseront des volants en plumes. Toutes les autres poules se joueront en volants en plastique bout liège, sauf accord entre les joueurs pour utiliser un volant en plume. Dans ce dernier cas, les volants seront à charge des joueurs à part égale.

Article 17 : Prise en compte du classement CPPH

Pour les catégories de jeu benjamin, minime et cadet c'est le classement CPPH à 15 jours d'une étape, ou de la finale, qui fera foi.

Pour les catégories de jeu minibad et poussin, c'est le rang national à 15 jours d'une étape, ou de la finale, qui fera foi.

Pour les finales, l'organisateur veillera à ce qu'il n'y ait pas une poule complète avec des joueurs ou paires d'une même zone, pour les catégories de jeu minibad et poussin.

Annexes du règlement particulier

Annexe 1 : Calendrier, dates lieux, GEO et JA – Au 22/11/2024

Les GEO seront Virginie PIERROT et Geoffroy BALAYN sur l'ensemble des journées.

Journée	Dates	Zone	Lieux	JA
J1	12/10/2024	Poussin + minibad	Bischwiller	Mickaël OUDOT
	13/10/2024	Zone nord	Bischwiller	Virginie PIERROT et Blandine JUNG
		Zone sud	Lingolsheim + Pfulgiesheim	Mickaël OUDOT et Clotilde DE LOURTIOUX
J2	23/11/2024	Poussin + minibad	Erstein	Paul SCHWAB
	24/11/2024	Zone nord	Bischwiller	Virginie PIERROT et Blandine JUNG
		Zone sud	Erstein + Ostwald	Mickaël OUDOT et Clotilde DE LOURTIOUX
J3	14/12/2024	Poussin + minibad	Scherwiller	Paul SCHWAB
	15/12/2024	Zone nord	Mertzwiller	Virginie PIERROT
		Zone sud	Scherwiller	Paul SCHWAB
J4	11/01/2025	Poussin + minibad	Lampertheim + Truchtersheim	Mickaël OUDOT
	12/01/2025	Zone nord	Bouxwiller + Schwindratzheim	Virginie PIERROT et Flavien REMY-NAZON
		Zone sud	Hilsenheim	Mickaël OUDOT et Clotilde DE LOURTIOUX
J5	01/02/2025	Poussin + minibad	Drusenheim	Mickaël OUDOT
	02/02/2025	Zone nord	Drusenheim	Flavien REMY-NAZON
		Zone sud	Sélestat	Mickaël OUDOT
J6	22/03/2025	Poussin + minibad	Brumath + Hœrdt	Jean-François FERTINEL
	23/03/2025	Zone nord	Brumath + Hœrdt	Virginie PIERROT et Flavien REMY-NAZON
		Zone sud	Villé	Jean-François FERTINEL et Geoffroy BALAYN
J7	26/04/2025	Poussin + minibad	Soufflenheim	Paul SCHWAB
	27/04/2025	Zone nord	Soufflenheim	Virginie PIERROT
		Zone sud	Oberschaeffolsheim	Paul SCHWAB
Finales	17 et 18 mai 2025		Strasbourg Robertsau	Virginie PIERROT et Geoffroy BALAYN

Annexes 2 : Les accompagnateurs de terrains au circuit jeune

Article 1 : Objet

Le présent additif a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles peuvent exercer les Accompagnateurs de Terrains au circuit jeunes. Il précise les modalités d'exercices, le rôle et les limites de leur intervention.

Article 2 : Domaine d'application

Les modalités du présent additif sont exclusivement destinées à la compétition circuit jeunes.

Article 3 : Définition

AT = Accompagnateur de terrain

JA = Juge-arbitre

CODEP = Comité Départemental

Article 4 : Description détaillée

Article 4.1 : Définition de l'AT

L'AT est 1 personne qui lors d'un match de la compétition circuit jeunes (étapes ou finales), officie au bord du terrain en l'absence d'un arbitre (si aucun n'est disponible), spécialement pour les catégories minibad et poussins.

Cette personne peut être soit :

- Un adulte présent dans la salle ;
- Un jeune (avec une licence FFBaD), de la catégorie benjamin à minime.

Article 4.2 : Rôle de l'AT

Les matchs des catégories minibad et poussin nécessitent un soutien particulier.

Aussi l'AT veille à ce que la rencontre se déroule normalement, tout en agissant sur 3 niveaux :

1. Il compte les points (à l'aide du scoreur).
2. Eventuellement, sur demande des joueurs à la fin d'un échange, il propose son avis sur la gestion des lignes (explication des limites, quand est-ce qu'un volant est in ou out). Dans le cas où 1 des joueurs (ou plusieurs) se trompe sur le jugement des lignes, l'AT peut apporter son aide par une correction.
3. Lors du match, il s'assure que personne d'extérieur (parents/publics/coachs...) n'interfère sur le bon déroulement de la rencontre (hormis aux pauses autorisées lors du coaching à 11 et entre les sets). Dans le cas où des personnes perturbent le match, il fait appel immédiatement au JA qui résoudra le problème.
4. Lors du match, il s'assure que les joueurs sont bien placés au moment du service.

Article 4.3 : Formation de l'AT

A l'horaire de convocation des minibad ainsi que ceux des poussins, les personnes motivés pour être AT, se rendent à la table de marque (un appel au micro sera réalisé), afin d'être identifiées (rédaction d'une liste), et formées (mini-formation de 5 mn) par le JA (ou son adjoint, ou un arbitre), sur leur rôle qui doit se limiter exclusivement aux 3 niveaux d'intervention.

Une personne ne maîtrisant pas le système de comptage des points au badminton, ainsi que la gestion des lignes dans les catégories Minibad et poussins ne peut pas être AT. Seul le JA peut désigner et valider les personnes qui seront AT.

Article 4.4 : Identification de l'AT

Afin de clairement reconnaître dans une salle l'AT, il lui sera remis, s'il est désigné par le JA, un maillot bleu (avec logo « CODEP 67 »). Celui-ci devra être rendu en fin de compétition.

Article 4.5 : Mise en pratique

À l'appel d'un match d'un joueur, l'AT se rend à la table de marque pour chercher la feuille de match ainsi que les volants. Il exerce son rôle lors du match (scorer, ...), puis à la fin du match, il veille à ce que les joueurs quittent le terrain puis il ramène à la table de marque la feuille de match correctement remplie ainsi que tous les volants.

Article 5.6 : Réactions en cas de problèmes et limites

Si un problème se manifeste lors d'un match qui n'est pas du ressort de l'AT. Ce dernier est autorisé à suspendre le match, le temps de faire venir le JA, qui prendra le relai dans la résolution du problème.

Un AT ne peut pas exercer sur un terrain s'il existe entre lui et l'un des joueurs (sauf autorisation du JA) :

- un lien de parenté ;
- un lien d'autorité (coach/entraîneur) ;
- un lien d'identification (même club)

Article 5.7 : Remerciement pour l'AT

Afin de remercier l'AT pour sa participation, il lui sera remis 1 bon buvette d'une valeur de 5 euros (s'il officie pour un minimum de 3 matchs). Ce bon sera à la charge du CODEP.